

Tous les Conseillers municipaux sont présents sauf :

Absente excusée : Cathy MONNIN

Absents : Romain PEGEOT et Guy TAQUARD

Secrétaire de séance : Emmanuelle SILARBI

DELIBERATIONS

1 – PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE PAR LE CABINET SNC LAVALLIN – VALIDATION DU PROJET :

Vu la présentation qui lui a été faite en Conseil Municipal de l'aménagement du centre village par Marianne POLETTI-BERLOCHER Paysagiste Urbaniste du Cabinet SNC LAVALLIN SAS à COLMAR,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE l'avant projet de l'aménagement du centre village et demande au Cabinet LAVALLIN d'établir le projet définitif en intégrant les remarques formulées.

2 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement du centre village dont les objectifs sont les suivants :

- transformer la rue de la Mairie actuellement en impasse en véritable voie de desserte de l'école (VL et bus), avec accès depuis la rue de Nommay,
- augmenter de manière conséquente le nombre de stationnement grâce à la création d'un parking près du terrain de sport,
- aménager un espace piétonnier continu, confortable et sécurisé rue de la Mairie,
- permettre la dépose des enfants sur des emplacements-minute spécifiques,
- permettre l'arrêt du bus devant l'école, sans gêner les autres usagers,
- intégrer la circulation des cycles jusqu'à la piste cyclable existante le long du canal,
- requalifier les abords du Temple (sens interdit) et la rue de la Mairie en tant que centre du village

peut bénéficier d'une aide au titre des déplacements. Un pré-dossier a été déposé pour savoir si ce projet était éligible. La Commission chargée de l'examen de la recevabilité des demandes a émis un avis favorable. Le dossier de labellisation a été présenté lors du conseil de communauté le 29 juin 2012 (label déplacements).

Il convient désormais donc de solliciter officiellement Pays de Montbéliard pour l'obtention de ce fonds de concours.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, sollicite Pays de Montbéliard Agglomération afin de bénéficier du fonds de concours (montant plafonné à 300 000 € ou 25 % de l'investissement hors TVA) pour la réalisation de l'aménagement centre bourg dont le projet est estimé à 642 840 € HT.

3 – RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE (CEJ)

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) signé par la CAF applicable au 1^{ER} janvier 2008 est arrivé à échéance le 31 décembre 2011.

Ce contrat établissait une participation de la CAF forfaitaire et dégressive appliquée en référence aux financements antérieurs.

Compte tenu du projet de réalisation d'une cantine scolaire à Dambenois et de la prise de compétence du Syndicat Intercommunal des 3 Fontaines pour la gestion du service de la nouvelle structure le Contrat Enfance et Jeunesse devra être dénoncé et signé par le Syndicat et la CAF.

Dans ces conditions, un nouveau Contrat Enfance et Jeunesse applicable au 1^{er} janvier 2012 et jusqu'à la mise en service de la nouvelle cantine scolaire sera établi dans les mêmes conditions que le précédent, sur la base d'une participation forfaitaire et dégressive.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat qui sera établi ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Départ de la commune de Madame SILARBI Emmanuelle Conseillère Municipale :

A l'occasion de son départ définitif au mois d'août pour la Savoie, la médaille communale a été remise à Emmanuelle SILARBI ainsi qu'une composition florale.

Mobilier MPT (Tables et chariot) :

Présentation par Bernard NUSSBAUMER des 3 devis pour l'achat de 16 tables (160 X 80) et de 2 chariots :

- ARRO : 4600,40 €

- WAGNER : 4770,98 €

- MB AMENAGEMENT : 3852,90 €

Le Conseil Municipal hésite entre 2 fournisseurs, le Maire propose à l'assemblée d'aller voir ce mobilier avant de passer commande.

Maisons fleuries :

Les membres du jury de la commission animation, passeront à travers le village à partir de 18 h 30 le 17 juillet pour noter les maisons fleuries selon le règlement.

Animation pour le repas des anciens :

Lors de sa réunion du 12 juin, le CCAS avait demandé l'établissement de 3 devis pour l'animation du repas des anciens qui se déroulera cette année le 15 décembre. Après étude, le Conseil Municipal décide de retenir l'orchestre de Lure pour un montant de 250 €.

Remerciements :

L'Athlétic Club de Châtenois les Forges remercie le Conseil Municipal pour la subvention allouée à leur association.

Compte-rendu des commissions :

Tableau du 11 juillet remis à chaque conseiller.

Séance levée à 23 h 30

Le Maire
Luc SOMMER